

6 septembre 2006

REPUBLIQUE FRANCAISE
Préfecture de l'Hérault

n° 2006 Zj

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des Maires

Spécial

SOMMAIRE

RECRUTEMENTS SANS CONCOURS

Avis d'ouverture de recrutements externes d'agents des services techniques (AST)
de recherche et de formation des établissements d'enseignement supérieur.....2
(Université Montpellier I)

Avis d'ouverture d'un recrutement externe d'un agent des services techniques (AST)
de recherche et de formation.....3
(Rectorat de Montpellier)

RECRUTEMENTS SANS CONCOURS

Avis d'ouverture de recrutements externes d'agents des services techniques (AST) de recherche et de formation des établissements d'enseignement supérieur

(Université Montpellier I)

Bulletin officiel de l'éducation nationale :

- n° 11 du 14 mars 2002 (circulaire 2002-050 du 6 mars 2002)
- n° 31 du 31 août 2006

Ces bulletins peuvent être consultés sur le site Internet du Ministère :
<http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin-officiel.html>

Université Montpellier 1		
BAP	EMPLOI-TYPE	Nombre de postes
I	Aide en administration scientifique et technique	1
A	Agent de laboratoire – inter BAP	1

MODALITES D'INSCRIPTION

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	18 septembre 2006	Inscriptions exclusivement sur dossier constitué : - d'une lettre de candidature (selon modèle)* - d'un curriculum vitae détaillé (selon modèle)*
DATE LIMITE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	18 octobre 2006 (cachet de la poste faisant foi)	<u>Dossier complet</u> à adresser à : <u>Université Montpellier 1</u> Direction des Ressources Humaines Service du personnel contractuel à l'attention de Mme Caroline PENDELIAU 5 boulevard Henri IV CS 19044 34967 Montpellier cedex 2 Tél : 04 67 41 74 41 Erreur! Signet non défini. N.B. : *Les modèles de documents peuvent être téléchargés sur le site internet de l'Université Montpellier 1 (rubrique actualités) ou retirés auprès du service mentionné ci-dessus.

**Avis d'ouverture d'un recrutement externe d'un agent des services techniques (AST)
de recherche et de formation**

(Rectorat de Montpellier)

Bulletin officiel de l'éducation nationale :

- n° 11 du 14 mars 2002 (circulaire 2002-050 du 6 mars 2002)
- n° 31 du 31 août 2006

Ces bulletins peuvent être consultés sur le site Internet du Ministère :
<http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin-officiel.html>

Etablissement : Rectorat de Montpellier		
BAP	EMPLOI-TYPE	Nombre de postes
G	AIDE LOGISTIQUE	1

MODALITES D'INSCRIPTION

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	18 septembre 2006	Inscriptions exclusivement sur dossier constitué : - d'une lettre de candidature (selon modèle)* - d'un curriculum vitae détaillé (selon modèle)*
DATE LIMITE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	18 octobre 2006 (cachet de la poste faisant foi)	

Dossier complet à adresser à :

**Rectorat de Montpellier
Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
Bureau des personnels administratifs et techniques
31 rue de l'Université
34064 Montpellier cédex**

N.B. : *Les modèles de documents peuvent être :

- soit téléchargés sur le site internet de l'Académie :
<http://www.ac-montpellier.fr/>, rubrique examens et concours,
cliquer ensuite : ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation

- soit retirés à l'accueil du Rectorat de Montpellier – 31 rue de l'Université –
34000 Montpellier

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **6 septembre 2006**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Jean-Pierre CONDEMINE

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel